



Formation contrôleur

REFERENTIEL DE FORMATION POUR :

ES PERFECTUM

CONTRÔLEUR Technique Législatif Issu de l'article R 233.11 al 1 & 2 CT

PREVENTEUR	(Qualité, Sécurité, Environnement)
D.R.H	(Directeur des ressources humaines)
S.P.S	(Sécurité, prévention, santé)
C.H.S.C.T	(Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
CADRE	(Toutes spécialités confondues)

PROGRAMME

I - Objectifs pédagogiques

II - But

III - Contenu : * THEORIQUE
 1) approche sociale
 2) la réglementation
 3) approche technique législative

 * PRATIQUE

IV - Connaissances : - Machine
 - Main d'œuvre
 - Matière
 - Milieu
 - Méthode
 - Les risques liés à l'usage

V - Moyens

VI - Conditions et Attributions

VII - Pré requis

I - Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront : **SAVOIR
SAVOIR ÊTRE
SAVOIR FAIRE**

- 1°) **Privilégier** la sécurité aux lobbyings commerciaux ou aux pressions hiérarchiques.
 - 2°) **Savoir maîtriser** une situation difficile concomitante aux impératifs de chantier.
 - 3°) **Savoir** communiquer, avoir les arguments nécessaires pour imposer sans froisser.
 - 4°) **Organiser** rationnellement le travail en respectant la qualité des contrôles, les besoins des chantiers et la déontologie du métier de contrôleur.
 - 5°) **Faire appliquer** les consignes internes en vigueur dans l'entreprise, sur les chantiers et sur la voie publique.
 - 6°) **Connaître les conséquences** pénales du comportement individuel (atteintes involontaires à l'intégrité de la personne).
 - 7°) Ne raisonner qu'en binaire avec un esprit cartésien.
 - 8°) Maîtriser la profession qui permet l'anticipation sécuritaire.
 - 9°) **Connaître les textes** législatifs inhérents à la sécurité des hommes, des machines et de l'environnement.
 - 10°) **Savoir actualiser** et réactualiser ses connaissances.
 - 11°) **Connaître les appareils et les machines** à contrôler :
 - la courbe des charges
 - les minima
 - les maxima
 - les essais dynamiques
 - les essais statiques
 - le moment de renversement
- à chaque type de machine, développer :
- le fonctionnement électrique
 - l'hydraulique
 - la mécanique
 - l'air comprimé.
- 12°) **Connaître les risques** propres à ces appareils.

II – But

Intégrer les règles rigoureuses de la prévention.

Apprendre l'évolution méthodique imparable permettant la transcription du contrôle strict et sévère en adéquation avec :

- Normes Françaises
- Normes Européennes
- Code du travail
- Constructeur
- Fabricant

de tous les points décrits dans le décret : 98-1084 modifié
93-40 modifié.

III – Contenu : **PARTIE THEORIQUE**

PRESENTATION :

Présentation aux participants du programme et des objectifs.

1) APPROCHE SOCIALE DU METIER DE CONTRÔLEUR LEGISLATIF

a) Statuts et attributions du contrôleur technique :

- sa fonction
- ses compétences
- son pouvoir coercitif
- ses limites
- son indépendance.

b) Comportement face à un environnement hostile :

- ancien collègue de travail)
- chef de chantier)
- D.R.H.) faire la part de chacun
- donneur d'ordre)
- S.P.S.)

c) Savoir respecter le rapport qualité/quantité (modestie).

d) Savoir être irréprochable, sûr de soi.

e) Savoir faire du domaine cognitif.

f) Savoir établir la preuve.

g) Définition du pouvoir :

- répression)
- sanction) Possible ?
- récompense)

2) LA REGLEMENTATION

Les textes de la réglementation, généraux et spécifiques aux appareils de levage, à leurs accessoires, aux machines et aux engins de chantiers, les Normes Européennes harmonisées (Contrôles Techniques, Essais dynamiques, statiques, code du travail, code pénal, etc...). A tout ce qu'autorise la définition statistique du code APE 743 B.

La lecture des codes :

- Droit objectif : ensemble des règles régissant la vie en Société et sanctionnée par la puissance publique.

- Droit subjectif : prérogative attribuée à un individu dans son intérêt lui permettant de jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation.

La recherche de textes de lois (articles, décrets) :

- les moyens de la recherche
- la documentation (écrite, visuelle, Internet...)
- les mises à niveaux continues.

Les sanctions possibles (pénales, civiles) :

- pour l'entreprise
- pour l'opérateur
- pour la hiérarchie.

Les Aléas : « Faute à pas de chance ».

La délégation de pouvoir.

Décret 93-40 modifié
 98-1084 modifié

Normes Européennes
 Françaises.

Adéquation avec les normes du constructeur et vice versa.

Démystification de la lecture du :

- Droit du travail
- Droit pénal
- Droit civil.

3) APPROCHE TECHNIQUE LEGISLATIVE

Les machines :

- avant 1995
- après 1995.

Les rapports.

Les registres obligatoires.

Les points de contrôle technique :

- les CEC (contrôle état de charges)
- les fins de courses
- les valves d'équilibrage
- l'hydraulique
- l'électrique
- la pneumatique
- la mécanique.

Détermination des Essais :

- le poids
- la charge
- l'environnement.

Les Essais :

- statiques
- dynamiques.

La fréquence des Essais pour les appareils de Levage :

- mécaniques
- manuels.

Rapport entre :

- Registre Unique de Sécurité
- Registre de Sécurité
- Rapport de Contrôle.

La signature.

III – Contenu : **PARTIE PRATIQUE**

Sur machine :

- les points visuels
- les points visuels spécifiques.

- Contrôleur Etat de Charges (C.E.C).

- Les fins de courses :
 - Electriques
 - Hydrauliques
 - Mécaniques
 - Arrêt d'urgence
 - Arrêt
 - Mise en route.

- Les valves d'équilibrage.

- L'hydraulique (fonctionnement).

- L'électrique (fonctionnement).

- Le pneumatique.

- La Mécanique.

- La Mécanique (fer, acier, torsion, compression, flexion, cisaillement).

- Les organes supplémentaires pour circuler sur la route (code de la route).

- Les essais :

- en charge)	statique)
)	dynamique)
) dans l'environnement
- à vide)	statique)
)	dynamique)

- Fréquences des contrôles.

- Rapport entre les documents écrits.

- La signature, l'engagement.

IV – CONNAISSANCE

Le stagiaire sera soumis durant la session à un contrôle continu de ses acquis.

Le stagiaire devra répondre individuellement à un questionnaire à l'issue de chaque numéro d'intitulé de programme.

Au travers de ce travail personnel, le stagiaire devra :

- restituer et synthétiser les connaissances acquises en cours, au travers de règles :

- | | | |
|---------------|---|----------------|
| - Systémiques |) | |
| |) | - Par analogie |
| - Sélectives |) | |
| |) | - A fortiori |
| - Rigoureuses |) | |
| |) | - A contrario |
| - Objectives |) | |

- critiquer : faire preuve d'analyse et de synthèse objective.

- montrer qu'il s'est approprié les connaissances et qu'il a intégré les concepts en rédigeant un plan pour la structure des idées.

- définir :
- son statut
 - son rôle : - Monsieur le Préventeur Sécurité
 - Apurer la qualité avant de passer à la quantité.
 - sa fonction de contrôleur technique législatif.
 - ses attributions.
 - ses compétences.
 - son pouvoir dans :
 - le temps
 - l'espace
 - ses limites, être juge et partie.

- le stagiaire démontrera qu'il a :

- le recul nécessaire à l'analyse objective d'une situation en fonction des règles et lois en vigueur.
- la qualité de rédaction et de communication.

**SAVOIR
SAVOIR-ÊTRE
SAVOIR-FAIRE**

**Les risques liés à l'usage
Les risque liés à la règle de droit**

**Machine
Main-d'œuvre
Matière
Milieu
Méthode**

Domaine cognitif	Niveau de connaissance	Compréhension	Solution d'un problème
Domaine psychomoteur	Niveau de l'initiation	Coordination	Automatismes
Domaine affectif	Niveau de réceptivité	Réponses	Réceptivité

LEVAGE FORMATION
Rue Trait d'Union Z.I. Pompignal
31190 MIREMONT

Tél : 05.61.50.98.10 - Fax : 05.61.50.98.11 - email : levage_formation@wanadoo.fr
www.levageformation.com

Autorisation N° 73.31.02903.31 - SIRET : 306 862 624 00054 - NAF : 804 C

- **Statuts et Attributions** du contrôleur législatif.
- **Savoir analyser** rapidement et de manière objective une situation dangereuse.
- **Savoir actualiser** ses connaissances.
- **Savoir refuser** d'entériner une règle limite à une opération interdite ou dangereuse.
- **Savoir communiquer** sur le chantier.
- **Savoir communiquer** les messages de sécurité et de prévention.
- **Savoir être** implacable lorsque la situation le réclame.
- **Savoir négocier** lorsque c'est difficile.
- **Savoir distinguer** les différentes catégories de machines en matière de contrôle technique législatif.
- **Connaître** les organes composants les différents mécanismes, les caractéristiques et le rôle de chacun d'eux.
- **Connaître** les directives **C 18.510**.

V – Moyens et Durée

* Moyens

- Participation active en débats contradictoires (il n'y a pas de question sans réponse).
- Projection de transparents.
- Distributions de supports pédagogiques sur papier.
- Questionnaires, devoirs personnels.

Sources non exhaustives :

- I.N.R.S - C.R.A.M. - O.P.P.B.T.P.
- LEVAGE CONTRÔLE
- CODE DE LA ROUTE - CODE CIVIL - CODE PENAL
- CODE DU TRAVAIL
- NORMES FRANCAISES ET NORMES EUROPEENNES.....

* Durée

La formation se déroulera en 11 jours sur votre site (accord spécifique) ou sur notre site à Miremont.

Sur notre site, la formation se déroulera de la façon suivante :

- 3 sessions de 3 jours consécutifs de formation théorique et pratique par semaine.
- 1 jour de formation suivi de 1 jour d'évaluation théorique et pratique en fin de stage.

VI – Conditions & Attributions

L'entreprise ou les personnes responsables d'une demande de stage devront prévenir Monsieur COUERBE, responsable du département FORMATION de leur intention au moins 1 mois à l'avance, afin que celui-ci puisse programmer la session dans les meilleures conditions.

- Chaque candidat sera soumis à un test d'évaluation théorique et pratique.
- Un représentant de l'entreprise pourra être présent à n'importe quel moment du stage, s'il le désire.
- La session sera close par une évaluation du stage (théorique et pratique), afin de valider les acquis des compétences et obtenir une qualification « **du métier** ».
- Un **Certificat d'Aptitude au Contrôle d'Engins en Sécurité** délivré par Monsieur COUERBE sanctionnera le **Savoir, Savoir-Faire, Savoir-Etre**.

VII – PRE-REQUIS

Dans l'entreprise concernée,

Etre :

- PREVENTEUR.
- D.R.H (Directeur des ressources humaines).
- S.P.S. (Sécurité, Prévention, Santé).
- C.H.S.C.T
- CADRE.
- AUTRES (chef d'atelier, chef de production, chef de chantier, etc...).

Avoir :

- De très bonnes connaissances en :
 - mécanique)
 - électrique)
 -) BAC +2
 - fluide)
 - droit)

**Le Responsable Formation
Mr COUERBE Alain**